Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1105

Rubrik: Courrier

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Défense et respect de la personne humaine

Lors du congrès du Parti socialiste suisse, les délégués ont adopté une ligne prônant la libéralisation de la drogue; la section neuchâteloise s'est unanimement opposée à ce postulat. Nous publions ici leur argumentation, à titre d'élément du débat.

Jean-Pierre Ghelfi
Président de la section de Neuchâtel du parti socialiste

La problématique de la drogue est multiforme. L'interdiction légale du produit est indispensable pour que la société définisse les limites et fasse comprendre aux jeunes en particulier qu'il y a un danger grave à s'aventurer dans cette voie.
La sanction pénale est nécessaire non seulement pour combattre le trafic, mais aussi pour amener les toxicomanes à savoir qu'ils ont des comportements que la société réprouve et même sanctionne. Les sanctions sont d'ailleurs à l'origine de nombreuses décisions de suivre des cures de désintoxication.
Il est clair cependant que ces interdits ne permettent pas de mettre en place une politique de prise en charge des toxicomanes. Il faut donc aussi disposer d'un ensemble de structures d'accueil, de conseil et de traitement, que le canton de Neuchâtel a commencé de développer progressivement depuis une vingtaine d'années.
L'objectif dans tous les cas ne doit jamais être de simplement fournir le produit ou un substitut, mais d'engager une relation, un dialogue dont l'objectif est de sortir la personne de sa dépendance.
Notre position est fondée sur un critère moral qui est celui de la défense et du respect de la personnalité et de la dignité humaines. La dépendance des drogues dures constitue une aliénation de la personne. Il est inconcevable, de notre point de vue, que la société accepte cette situation, voire enfonce la personne dans sa souffrance et son désarroi en lui fournissant le produit.
L'idée de la libéralisation des drogues dures est aussi indéfendable car elle conduirait à admettre que des médicaments tels que les antidépresseurs et autres «tranquillisants» devraient être en vente libre. Sinon, selon quels critères admettrait-on les uns et pas les autres ?
Notre position est aussi basée sur une conception sociale de la société. Nous ne pensons pas, contrairement à ce que l'on dit et répète partout, que la politique actuelle de la drogue est un échec. Nous avons plutôt le sentiment très vif que la société ne s'est pas donné les moyens sociaux pour faire face à cette situation.
Font défaut en effet des dizaines de lieux d'accueil et de rencontre, de centres de soins et de traitements, pour lesquels il faudrait engager et former des centaines d'éducateurs, d'assistants sociaux et de thérapeutes. Il en coûterait assurément des centaines de millions de francs.
Au lieu d'envisager ces dépenses sociales, tout naturellement la société libérale choisit la voie de la libéralisation. C'est dans l'air du temps. C'est conforme aux principes de l'économie de marché. Ça permettra de diluer dans l'ensemble de la société les toxicomanes qui encombrent les rues de certaines villes. Ça coûtera bien moins cher...
Le problème politique actuel n'est pas que ces solutions soient préconisées. Il est qu'elles soient soutenues par une partie de la gauche qui se veut ou se croit moderniste, mais oublie ce que signifie un projet de société fondé sur la solidarité sociale, la dignité humaine et la liberté. ■

COURRIER

Régions marginales

A propos de l'article «Les Confins de l'Empire», DP nº 1102

Ayant passé ma jeunesse au Val-de-Travers, je ne peux pas partager votre point de vue sur le passage du rail à la route des liaisons entre Fleurier (et non Travers) et Les Verrières.
De tels transports routiers existent depuis une dizaine d'années. Ils ont l'avantage de desservir le village des Bayards, distant de trente minutes à pied de sa gare, et de pousser au-delà de la station CFF des Verrières jusqu'à la frontière française distante de 1,5 km. En évitant un long parcours à pied aux voyageurs, le temps global du parcours n'est pas prolongé mais raccourci. Notons encore que sur le parcours, Couvet dispose d'une gare CFF et d'une gare RVT mieux centrées, et que Boveresse est plus proche de la gare de Môtiers que de celle qui porte son nom. Rappelez-vous que dans les années cinquante, un service de bus a été introduit entre Saignelégier et Glovelier pour cause de rénovation de la ligne ferroviaire dont les habitants de la région exigeaient le maintien. Cette liaison une fois rétablie, ils s'opposèrent à la suppression du bus qui présente l'avantage de passer dans les villages. Le progrès technique a modifié les comportements et entraîné la disparition de moyens devenus obsolètes. Pourquoi devrait-il en être différemment dans les transports ? Chaque moyen a sa place dans le créneau où il représente la solution optimale. En tant que contribuable, j'estime que l'argument économique doit être pris au sérieux. Combien le Suisse moyen paie-t-il par ses impôts pour les transports urbains, régionaux et nationaux ? S'il en était conscient, certaines revendications perdraient leur impact.
(...)

Gérald Jeanneret, Neuchâtel

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant Honegger (fth)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gabrielle Antille (ga)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre Ghelfi
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP**: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant Honegger, Liliane Monod, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens